



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier,

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se tiendra le jeudi 20 avril, à 17 h 00;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le directeur général et secrétaire-trésorier déposera, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

Le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pourront être consultés au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture après son dépôt, dès le 21 avril 2017.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 7 avril 2017.



Maxime Boissonneault
Directeur général